

SAHARA INFO

Demain le référendum

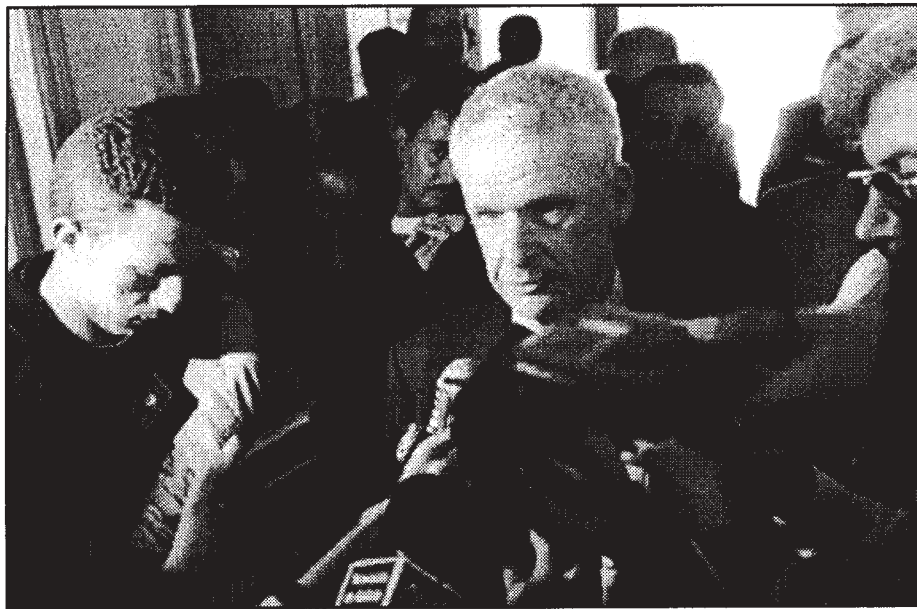


Photo Jesus Garay

Visite de Charles Dunbar aux campements de réfugiés 14-2-98

Des observateurs avertis et impartiaux !

Très vite sur le terrain

nouvelles du SAHARA

22.03.98 - Pétrole : Un accord a été signé entre le Maroc et une compagnie pétrolière australienne pour la recherche off shore de pétrole. La compagnie Roc Oil investirait 1 million de dollars US en recherches géologiques dans la région de Fom Draa et procéderait à une étude de faisabilité de l'exploitation des gisements off-shore découverts en 1969 au large de Tarfaya par ESSO. Un accord ultérieur avec la firme privée australienne est envisagé pour l'exploitation de ces sites. Ces gisements sont situés dans la plateforme continentale, formation géologique riche en pétrole qui va d'Ifni à Dakhla

24.03.98 - Cortès espagnols
La députée de Santa Cruz de Tenerife (Canaries) membre du groupe socialiste Belarmina Martinez, a adressé six questions orales à M. Matutes..

Dans sa réponse le ministre espagnol des affaires étrangères a déclaré que l'Espagne doit maintenir une position de neutralité rigoureuse. Il a précisé qu'une enveloppe budgétaire de 4 millions de dollars a été débloquée en faveur du HCR pour le financement du programme de rapatriement.

26.03.98 - L'Association marocaine des Droits Humains (AMDH) a rendu public son rapport annuel, dans lequel elle constate une augmentation des atteintes aux droits humains en 1997.

Sommaire

Interview de M. Sidati	p. 4
Visite du Président Abdelaziz en France	p. 6
Application du Plan de Paix	p. 10 à 18
Droits de l'homme	p. 19

L'association estime à plus de 110 le nombre des disparus, dont 7 personnes disparues en 1997 au Sud Maroc.

31.03.98-02.04.98 - 54e session de la Commission des Droits Humains de l'ONU

Au point 16 (minorités) la Federacion Latinoamericana de Asociaciones de Familiares de Detenidos-Desaparecidos FEDEFAM estime que le peuple sahraoui fait l'objet d'une répression de la part du gouvernement marocain: détentions arbitraires, non coopération dans la recherche de disparus, obstacles à l'identification des votants. Au point 8 (arrestations arbitraires et disparitions forcées) Mohamed Benou, ancien prisonnier politique, condamné à 20 ans de prison au Maroc en 1993, a témoigné des tortures et des conditions de détention inhumaines que lui-même et 5 autres Sahraouis, ont subies pendant trois ans et sept mois. Ils avaient été arrêtés suite à une manifestation non-violente au Sahara Occidental.

Cuges les Pins, France
Le Conseil Municipal de Cuges les Pins a signé à son tour la charte de solidarité avec le peuple sahraoui. Cette charte, qui sera adressée aux Nations Unies et au gouvernement français, est déjà signée par les villes de Gonfreville L'Orcher et du Mans. (Pour la signature de cette charte s'adresser à M. Jean Paul LECOQ, Maire, Hôtel de Ville, F-76600 Gonfreville L'Orcher).

11.04.98 - Disparitions
L'AFAPREDESA signale la disparition dans la région d'Amgala le 30 mars 1998 des 8 jeunes Sahraouis qui tentaient de fuir les territoires occupés en direction des campements de réfugiés sahraouis.

13.04.98 - Rapport du Secrétaire général sur le Sahara Occidental, S/1998/316

Kofi Annan constate qu'il reste 60.000 personnes à identifier mais ajoute qu'en plus il "faudra régler de manière définitive la question des membres des trois groupements tribaux" contestés, ce qui représenterait 65 000 personnes supplémentaires. Il ajoute que la presse marocaine a publié presque tous les jours des allégations dénuées de fondement concernant le parti pris dont les membres de la commission d'identification feraient preuve contre les personnes parrainées par le Maroc. Les préparatifs pour le rapatriement des réfugiés se

poursuivent. Le secrétaire général estime en conclusion qu'il est "peu probable" que l'objectif du 31 mai pour l'achèvement de l'identification soit atteint. Si ces questions n'ont pas progressé d'ici fin juin, le secrétaire général recommandera le réexamen de la viabilité du mandat de la MINURSO.

18.04.98 - Résolution du Conseil de sécurité S/RES/1163 (1998)

Dans cette résolution adoptée à l'unanimité le Conseil a décidé de prolonger de trois mois, soit jusqu'au 20 juillet, le mandat de la MINURSO, qui expire le 20 avril. L'ambassadrice américaine Nancy Soderberg a répété que la patience du Conseil n'est pas sans limites: "Si des progrès significatifs ne sont pas réalisés, les USA et les Nations unies ne pourront pas continuer de soutenir la prolongation continue de la MINURSO."

19.04.98 - Déclaration marocaine

A l'issue du vote du Conseil de sécurité sur la résolution décidant d'une nouvelle prolongation de la MINURSO (S/RES/1163 1998) l'ambassadeur marocain auprès de l'ONU Ahmed Snoussi a souligné la détermination de son gouvernement "d'assurer le respect du droit de participer au référendum de ceux qui peuvent prouver leur appartenance à la région", ajoutant que "le corps électoral n'est pas seulement composé du seul recensement espagnol".

26-28.04.98 - Sommet hispano-marocain

Le Président du gouvernement espagnol accompagné d'une imposante délégation, dont 7 ministres, a séjourné 48 heures au Maroc. Des rencontres ont eu lieu à tous les niveaux. C'est la coopération bilatérale, les accords de pêche et la dette extérieure qui ont été les thèmes principaux des entretiens. Les sujets délicats comme les enclaves espagnoles ou le référendum au Sahara Occidental, ont été soigneusement évités.

26.-29.04.98 - Visite de Mary Robinson au Maroc

La Haute Commissaire des Nations unies aux Droits de l'Homme, en visite au Maroc, a été reçue par Hassan II, le premier ministre et d'autres membres du gouvernement. Elle a signé un protocole d'accord portant sur la mise en place au Maroc d'un centre des droits de l'homme de l'ONU et a participé à la première Rencontre méditerranéenne des institutions nationales de promotion des droits de l'homme organisée à Marrakech du 27-29.04.98.

Demain le référendum ! homme qui marche, il n'y a pas de chemin, le chemin se trace en marchant. C'est bien ainsi que le Peuple Sahraoui, depuis ce moment où un groupe de quelques audacieux guérilleros s'emparèrent du poste espagnol d'El Khanga, trace sa route et construit son avenir.

Demain le référendum ! peuvent-ils encore l'espérer tous ceux et celles qui, dans cet exil assumé, n'ont qu'un seul cap, celui du retour à leur patrie occupée et à l'indépendance. Demain le référendum ! les Sahraouis ont fait confiance à la Communauté Internationale, ces vingt cinq années, au cours desquelles s'est affermie leur identité nationale étant, quelles que soient les difficultés, leur seule garantie pour que l'histoire enfin leur rende raison.

Demain le référendum ! c'est aussi ce qu'attendent, en Europe, les citoyens, les militants associatifs, les élus qui, depuis 1975, croient en la nécessité du droit du Peuple Sahraoui et oeuvrent pour son application. Le tandem Annan-Baker nourrit depuis quelques mois leur espoir. Mais depuis des semaines, le processus d'application risque à tout moment de s'enrayer, le Maroc jouant chaque jour la même partie.

Tout en saluant l'engagement des Nations Unies, la hauteur de vue et le courage de ses représentants, il nous faut plus que jamais être présents et avec des moyens renouvelés, peser pour que s'applique le droit.

Depuis 1997, l'Association des Amis de la RASD n'a pas ménagé ses efforts. L'intervention remarquée du maire de Gronfreville l'Orcher auprès de la quatrième commission de l'ONU, la conférence d'Hérouville Saint Clair, une présence assidue auprès des élus, des associations, sont notre réponse à l'injustice et à l'aveuglement.

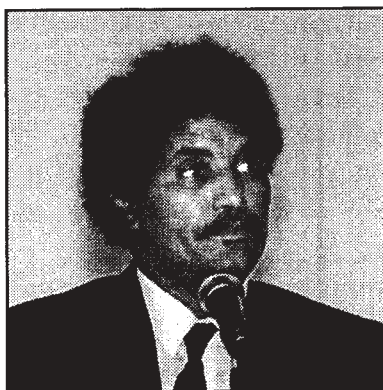
Il faut aujourd'hui que l'Association des Amis de la RASD se mobilise pour que sur le terrain des observateurs nombreux, avertis et impartiaux contribuent à imposer l'expression démocratique du Peuple Sahraoui. Aussi, nous nous félicitons très vivement de la naissance de la section française de l'Observatoire International du référendum au Sahara Occidental ce 8 juillet 1998, à l'Assemblée Nationale, instance d'observation neutre et indépendante qui, par son ambition et la qualité de ses membres, sera à même de mettre résolument en oeuvre cette exigence démocratique.

Éditorial

R. VILLEMONT
Secrétaire Générale

Interview de Mohamed Ould SIDATI

Ministre Conseiller auprès de la présidence, chargé en Europe du "dossier des observateurs"



Vous avez, il y a trois semaines, accompagné le Président de la RASD, Mohamed ABDELAZIZ en France. Quel bilan pouvez-vous aujourd'hui tirer de ce séjour ?

De prime abord, cette visite dont le premier objectif était de sensibiliser, d'informer, est une réussite.

La France officielle comme celle des organisations politiques, du monde associatif, est trop proche de ce conflit pour en être tenue dans l'ignorance. Aussi, le Président a profité de ce séjour pour provoquer de multiples rencontres sans exclusive.

Je dois souligner avec satisfaction que tous nos interlocuteurs ont manifesté un intérêt réel pour notre lutte et pour la recherche d'une solution pacifique, ils n'ont pas manqué par ailleurs de s'informer de la gestion de ce conflit par les Nations Unies et de l'application des Accords d'Houston et ont souligné le rôle de la France et sa position éminente sur l'échiquier régional.

Le point fort de cette visite a été incontestablement la rencontre avec les médias qui ont su refléter certains de nos points de vue et l'actualité du conflit.

Nous avons choisi pour cette visite une date symbole, les 25 ans de la création du Front Polisario. Beaucoup y ont été sensibles. Les

formations politiques, l'Assemblée Nationale et bien sûr le mouvement de solidarité qui, à Paris comme à Gonfreville l'Orcher, a réservé au Président un accueil chaleureux et très engagé.

D'autre part, la France officielle a eu l'occasion d'écouter le Président.

La position française a-t-elle évolué dans la période récente ?

Jusqu'à présent, la position française a plutôt été celle d'un parti pris favorable aux thèses marocaines, tout en affichant une neutralité malheureusement démentie par les faits. L'heure doit être au réajustement. La France, par la voix du Ministre des Affaires Etrangères, dans une réponse récente aux questions d'actualité à l'Assemblée, a déclaré soutenir les accords d'Houston et la démarche du Secrétaire Général des Nations Unies. Alors que fait la France pour que ces accords soient respectés et que l'on se tienne aux délais impartis par les Nations Unies pour l'organisation du référendum ?

L'heure de la vérité approche pour le Peuple Sahraoui et le Maroc mais aussi pour la France.

La plupart des observateurs s'accordent à admettre désormais que si le référendum se tient dans de strictes conditions de transparence et de régularité, l'on s'achemine vers l'indépendance du Sahara Occidental.

Aussi, il est urgent que la France reconsidère son point de vue en fonction de cette donne, réfléchisse déjà aux formes de coopération qu'elle pourra développer dans la région à la hauteur de son influence au Maghreb, et dès maintenant développe avec nous des relations

plus équilibrées qui lui permettent d'influer sur le cours des événements.

Au regard de ses intérêts, de la densité de ses relations avec la région, la France a obligation de développer une attitude modératrice qui permette d'imprimer au processus de paix un caractère d'irréversibilité pour qu'enfin, au cours de ce référendum supervisé par les Nations Unies, le Peuple Sahraoui récupère son droit à l'autodétermination. Ce qui ne manquera pas, en même temps, de libérer les énergies du Peuple Marocain éprouvé par cette guerre et permettra à la région de retrouver la paix et la sécurité dont elle a un urgent besoin.

Vous êtes revenu à Paris pour travailler avec tous ceux qui, aujourd'hui, se sentent concernés par la participation à un dispositif d'observation du référendum. Ou en est-on de la première partie du processus, c'est-à-dire de l'identification des électeurs potentiels ?

Le processus se poursuit en dépit des accroc, des obstacles. L'identification des personnes non contestées est presque terminée (environ 120.000 personnes ont à ce jour été identifiées). Cependant, le Maroc persiste à vouloir imposer des dizaines de milliers de marocains.

Au-delà de l'effectif du corps électoral, la question est d'importance car il s'agit d'une entorse très sérieuse aux accords d'Houston. En effet, suivant les termes de ces accords, aucune des deux parties ne peut s'organiser en groupe de pression, inciter des candidats à l'identification à se regrouper et les superviser. Chaque demande doit être individuelle.

Jusqu'à présent, le travail de la Minurso a été mené très correctement, mais beaucoup de préoccupations autres dans le monde agitent les Nations Unies. Auront-elles la volonté de manifester toute l'autorité nécessaire pour

qu'à tout le moins les Accords d'Houston soient respectés ? Nous le souhaitons vivement et savons que James Baker reste saisi du problème et qu'il peut intervenir en cas de rupture de l'engagement marocain sur les accords d'Houston.

C'est pourquoi une vigilance constante et ferme doit s'exercer afin que le processus ne s'enraye pas. La France peut jouer là tout son rôle compte tenu de ses relations très amicales avec le Maroc.

La question des observateurs, est-elle déjà d'actualité ?

Il ne peut y avoir de référendum sans observateurs. L'observation du processus est l'occasion pour la Communauté Internationale de participer de façon concrète à la mise en œuvre d'une solution pacifique, d'apporter un appui logistique aux Nations Unies et à l'organisation de l'Unité Africaine.

La crédibilité et la légitimité d'un tel soutien, sa transparence, exigent la présence d'observateurs nombreux, qui pourront disposer de moyens qui les rendent efficaces !

Vous revenez directement de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso qui accueillait le 34^e sommet

de l'OUA. Que retenir-vous de ce sommet ?

La RASD vient d'y enregistrer un grand succès ! Les tentatives du Maroc, longuement élaborées et soutenues par le Président du Burkina Faso ont été repoussées, éconduites.

Jamais nous n'avons assisté à un tel débat, aussi long, fourni, ou dix neuf pays * à la suite ont réaffirmé leur soutien et leur solidarité à la RASD tout en associant la question de l'appartenance de la RASD à l'OUA à celle du respect des termes et des principes de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine qui constituent les fondements de l'Unité Africaine.

Bref, la position de la RASD au sein de l'Afrique en sort renforcée et je ne peux que m'en réjouir.

* Dont Madagascar, Afrique du Sud, Mauritanie, Kenya, Mozambique, Namibie, Angola, Ouganda, Rwanda, Algérie.



Réception à Paris du Président Abdelaziz, donnée par Mr Fadel Ismail, représentant en France du Front Polisario ! Mr François Geindre, maire d'Hérouville Saint Clair et Président de la Plateforme Solidarité prononce les premiers mots de bienvenue.

Mohamed Abdelaziz, Président de la RASD, en FRANCE

Un hôte de marque, une cause juste, une solidarité exemplaire. C'est ainsi que le dossier du journal municipal titre le compte-rendu qu'il consacre au séjour du Président de la RASD à Gonfreville l'Orcher. Fortes paroles qui témoignent de l'importance prise à Gonfreville l'Orcher du jumelage avec la localité sahraouie de J'REFIA, tant pour les élus que pour les habitants !

C'est en effet à Gonfreville l'Orcher que s'est achevé le séjour en France du Président de la RASD. Il avait commencé quelques jours plus tôt par une première soirée organisée par l'Association des Sahraouis en France. Une conférence de presse bien suivie, de nombreuses rencontres tant à Paris qu'à Strasbourg, une réception à Paris organisée par la représentation du Front Polisario en France ont ponctué ce séjour qui se voulait d'abord d'information.

La conférence de presse tenue par le Président de la RASD a reçu un bon écho en France. Le Monde, l'Autre Afrique, l'Humanité, RFI, France 3 en ont rendu compte avec objectivité.

Nous vous proposons, à ce propos, quelques extraits de l'interview du Président Abdelaziz publiée dans le Jeune Afrique n° 1949 (mai 98).

Une interview du chef du Polisario
(Propos recueillis par F. Soudan)

En recevant à Marrakech, voilà neuf ans, la délégation que je lui avais envoyée, Sa Majesté le roi Hassan II a eu ce mot : "Au Sahara, j'ai acquis le territoire, mais je n'ai pas encore acquis les cœurs". Nous en sommes au même point. Mohamed Abdelaziz est un homme patient : en visite privée en France du 10 au 16 mai, celui qui, depuis vingt-deux ans, préside aux destinées - pour l'instant virtuelles - de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD), ne cesse de répéter sa conviction qu'au-delà des allégeances et des vents de sable, le noyau dur de l'âme sahraouie demeure résolument indépendantiste. Reguibi de la fraction Foqra, élevé et scolarisé au Maroc où sa famille s'est réfugiée à la fin des années cinquante lors de l'opération franco-espagnole Ecouvillon, celui qui est aussi, depuis la mort en 1976 de Mustapha Sayed El Ouali, le secrétaire général du Front Polisario se dit "relativement optimiste" quant à la tenue, selon lui inéluctable, du référendum d'auto-détermination. Descendu dans un modeste hôtel du XVII^e arrondissement de Paris, sans protocole ni sécurité apparente, Mohamed Abdelaziz pèse ses mots, mais enchaîne les Marlboro Light à un rythme

soutenu. Le temps d'un entretien à bâtons rompus - en arabe plus qu'en français, qu'il maîtrise moins que l'espagnol - et avant de déambuler, les mains dans les poches, flanqué de deux compagnons, sur le boulevard désert, le président de la RASD s'est confié à JA.

Entre l'indépendance du Sahara Occidental et le rattachement au Maroc, n'y a-t-il pas place pour une troisième solution, fruit d'un accord préalable entre le Polisario et le royaume et qui déboucherait, par exemple, sur une large autonomie interne ?

Je ne comprends pas, je n'ai jamais compris, pourquoi cette "troisième voie" était évoquée avec tant d'insistance, surtout à Paris. Il existe un plan de paix dont toutes les étapes ont été avalisées par les Marocains et nous-mêmes. Ce plan prévoit que le référendum portera sur l'indépendance ou le rattachement. La consultation devrait avoir lieu, si tout se passe normalement, en février 1999. Nous l'emporterons. Nous le savons et les Marocains le savent.

L'indépendance n'est-elle pas, vue de Rabat, tout simplement impensable ?

Aux yeux de bien des observateurs, le principe même du plan de paix de l'ONU était déjà, aux yeux des Marocains, inacceptable. Or les mêmes Marocains l'ont bel et bien accepté, comme ils ont fini par rouvrir leurs ambassades dans les pays qui avaient reconnu la RASD. Sa Majesté elle-même et le prince héritier ont rencontré des dirigeants du Polisario. Toutes choses jugées impensables auparavant. Eh bien, tout évolue. L'indépendance du Sahara ne sera en

rien la fin d'un monde, encore moins celle d'un régime. Quant à l'armée marocaine, dont j'entends dire parfois qu'elle refuse cette perspective, je suis sûr qu'elle sera dans sa grande majorité soulagée d'évacuer le territoire.

Le Maroc vient de procéder à une alternance politique majeure avec la nomination d'un socialiste, Abderrahmane Youssoufi, à la tête du gouvernement. Vos rapports en seront-ils modifiés ?

Abderrahmane Youssoufi n'est Premier Ministre que depuis quelques mois. Je lui souhaite sincèrement de réussir dans la tâche difficile qui est la sienne. Elle ne lui laissera que peu de temps pour s'occuper d'un dossier, celui du Sahara, qui de toute façon est géré pour l'essentiel par le roi et le ministre de l'Intérieur Driss Basri. J'espère simplement que Youssoufi, qui s'est battu avec courage pendant cinquante ans pour la démocratie, ne se mettra pas, pour ce qui nous concerne, en contradiction avec ses nobles convictions.

Début juin se tiendra à Ouagadougou le sommet de l'OUA. On prête au Maroc l'intention d'y faire, d'une manière ou d'une autre, son retour au sein de l'Organisation. A votre détriment ?

Je ne vois pas comment. Aucun article de la charte ne permet le gel, ni l'exclusion d'un Etat membre. Nos relations avec l'OUA sont excellentes. Au sommet de Ouagadougou, je serais très heureux si le Maroc venait à réoccuper son siège. A nos côtés.

Les Mureaux

Mohamed Abdelaziz parmi ses compatriotes.

Discours prononcé par Elisabeth Muller lors de la réception organisée par les associations sahraouies en France, en l'honneur du Président de la RASD.

"Est-il besoin de vous dire que je suis très honorée d'être aujourd'hui parmi vous.

Monsieur le Président et de façon plus officielle que lors de votre arrivée, permettez-moi, au nom de l'Association des Amis de la RASD que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui, de vous souhaiter la bienvenue, en ce jour de commémoration du 25^e anniversaire de la création du Front Polisario.

Au nom de l'Association des Amis de la RASD, permettez-moi aussi de saluer l'Association des Sahraouis en France à l'initiative de cette rencontre et me féliciter des actions menées en commun dans le cadre de la plate-forme solidarité avec le peuple sahraoui, comme l'organisation de la caravane de matériel en 1996 ou la tenue de stand aux fêtes populaires celle de l'Humanité, celle des JMJ lors de la venue du Pape à Paris l'an dernier.

A cette occasion, je ne voudrais pas non plus oublier l'Association des Jeunes Sahraouis qui, avec beaucoup d'enthousiasme et de dévouement, nous aide à accueillir l'été les enfants sahraouis, de même que je ne veux pas oublier l'Association des Familles de prisonniers et disparus sahraouis avec qui, par l'intermédiaire de son représentant en Europe, nous sensibilisons très régulièrement les associations de défense des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans les zones occupées du Sahara Occidental.

Je suis certaine que, conscients de l'enjeu exceptionnel auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, tous les acteurs de la solidarité en France envers le peuple sahraoui, s'inscrivent dans cette volonté de rassemblement.

Seule cette dynamique nous permettra de faire en sorte que les autorités politiques de ce pays - autorités politiques dont la sensibilité a conduit beaucoup d'entre nous à leur apporter notre soutien lors des dernières élections - que ces autorités politiques, conformément à leurs positions de principe et à leurs engagements internationaux, mettent enfin en pratique leurs discours, favorisent et garantissent clairement, par des gestes significatifs, le bon déroulement de l'ensemble du processus référendaire, afin que le peuple sahraoui puisse choisir et s'exprimer librement sur son destin".

Gonfreville l'Orcher

Une visite amicale et chaleureuse Monsieur Jean-Paul LECOQ, Maire

"C'est un grand jour pour la ville de Gonfreville l'Orcher et je vous remercie toutes et tous très sincèrement d'avoir apprécié l'événement à sa juste valeur en répondant favorablement à l'invitation qui vous a été adressée par notre municipalité. Même si la République Arabe Sahraouie Démocratique n'est pas officiellement reconnue par le gouvernement français, nous avons voulu accueillir Monsieur Mohamed Abdelaziz, Secrétaire Général du Front Polisario et Président de la République Arabe Sahraouie Démocratique avec tous les honneurs dus à son rang. Nous le considérons comme un Chef d'Etat (...)

Je ne cache pas que j'aurais espéré une attitude plus juste de l'état français. Dans un récent courrier, Monsieur Védrine, Ministre français des Affaires Etrangères, me faisait savoir que, dans le cadre de la

Gonfreville l'Orcher, à l'heure Sahraouie

La visite prend son caractère officiel vers 18 h 30 à l'arrivée des personnalités sur la Place du Colombier. En présence d'une foule imposante et au son de la Fanfare de l'Amicale de Gonfreville et de Montivilliers, un dépôt de gerbe au monument aux morts est un hommage rendu à toutes les victimes de toutes les guerres.

A la mairie, le Président signe le Livre d'Or avant de se rendre en cortège vers le Complexe Sportif, où a lieu une très belle soirée de solidarité avec le Peuple Sahraoui.. Programme accordéon d'abord suivi des discours des personnalités présentes et retrouvailles amicales de chacun autour d'un délicieux buffet et occasion d'admirer les belles sculptures de Pierre Lartisien qui décoraient la salle.

situation actuelle du Sahara Occidental, alors que se prépare le référendum d'autodétermination, le gouvernement de la France adoptait une attitude de neutralité et d'équidistance. Je partageais ce point de vue. Cependant, entre temps, notre premier Ministre s'est rendu officiellement au Maroc. Une véritable équidistance, un juste traitement des deux parties en présence aurait dû conduire à recevoir de manière officielle Monsieur Mohamed Abdelaziz dans notre pays (...)

Il en est de même pour le peuple sahraoui qui a besoin d'alliés dans le monde et dans les plus hautes sphères internationales pour imposer sa



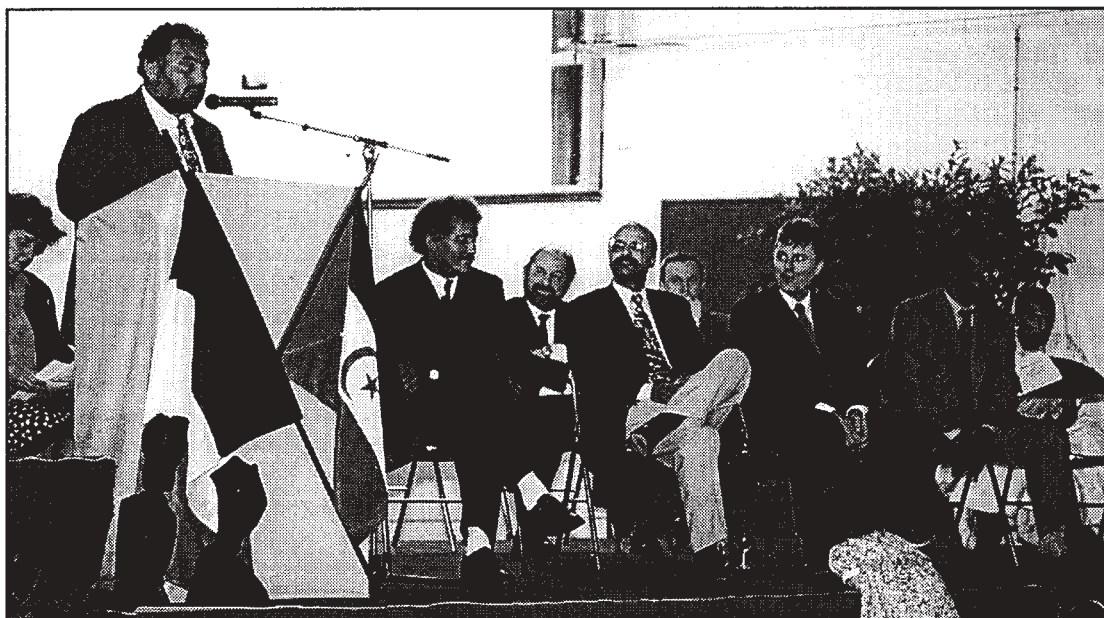
Cérémonie émouvante au monument aux morts

légitimité dans les faits. Ces alliés, Monsieur le Président, ils sont aussi dans cette salle, ce soir, avec vous et vos amis Sahraouis. Ce sont tous ces gens, ces familles d'accueil des enfants sahraouis, ces responsables d'associations locales, ces militants des comités de jumelage, tous ces gens qui partagent l'idée que le peuple sahraoui doit disposer d'une nation libre et indépendante. Les relations entre les Gonfrevillais et le peuple sahraoui ne sont pas un acte institutionnel. Elles sont un mouvement vivant qui prend sa source dans la culture même de notre ville de Gonfreville l'Orcher attachée aux valeurs de solidarité, d'amitié entre les peuples, de paix, de démocratie et de liberté (...)

Dans la dernière période, des actes politiques forts ont marqué l'actualité. Je l'ai dit, il y a eu cette intervention devant la 4^e commission de l'ONU.

Il y a eu la 23^e conférence européenne de solidarité à Hérouville-Saint-Clair, puis la réunion des villes européennes jumelées ou amies avec des villes sahraouies qui s'est tenue dans notre localité.

Il y a eu, à l'initiative de notre ami Daniel Paul, la constitution d'un intergroupe sur la question sahraouie à l'Assemblée Nationale (...)



Régine VILLEMONT
Secrétaire Générale de l'AA RASD

Homme qui marche
Il n'y a pas de chemin
Le chemin se trace
en marchant

Ces quelques vers bien connus d'un texte d'Antonio MACHADO, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous les offrir et, à travers vous, de les offrir à tout le Peuple Sahraoui.

En effet, depuis 25 ans, depuis ce moment où un groupe de quelques audacieux guérilleros s'emparèrent du poste espagnol d'El Khanga, vous tous autour du Front Polisario tracez ce chemin qui vous conduit à la liberté et à l'indépendance.

Il a été, il est souvent difficile et semé

d'embûches, mais vous le tracez avec ce cap toujours clairement identifié, celui du retour à votre patrie occupée, celui de la construction de votre état.

Nous avons à notre place, dans notre pays, essayé d'engager le meilleur de notre conviction et de notre énergie à vous aider à tracer ce chemin. Cette histoire qui nous est désormais commune est d'un grand prix. Autour d'une poignée de militants politiques, d'intellectuels, d'humanistes, l'Association des Amis du Peuple Sahraoui s'est constituée dès 1975. Devenue quelques mois plus tard celle des Amis de la RASD, elle a tissé autour de ce premier noyau un réseau de soutien politique et humanitaire qui, à travers les jumelages, les accueils d'enfants, la popularisation, l'aide multiforme et la création en 1993 de la plate-forme

solidarité avec le Peuple Sahraoui, est bien vivant.

Nous sommes malheureusement peu nombreux en France à partager avec vous l'exaltation du souvenir de Mai 1973. En dépit de vos efforts et de nos efforts, le Peuple Sahraoui et sa lutte exemplaire restent trop ignorés au répertoire de l'imaginaire français. Aussi, ne dispersons pas nos efforts, ne multiplions pas les raisons de divisions qui ne peuvent que nuire à ceux que nous souhaitons soutenir jusqu'au bout de leur chemin. Aussi, je me réjouis que la plate-forme créée en 1993, destinée à coordonner les actions, à donner du sens aux accueils d'enfants sahraouis soit, avec la mise en place d'une direction collégiale, Monsieur Georges FRIEDRICH, Secrétaire Général National des FRANCAS, vient d'en accepter la co-présidence à la suite de

Monsieur Serge LEBRET
Président du Comité de Jumelage

“La visite, en France et à Gonfreville l'Orcher, de Monsieur Mohamed Abdelaziz, coïncide avec l'anniversaire du Front Polisario qui a vingt cinq années d'existence, soit vingt cinq années de lutte pour obtenir la liberté de choix après le départ de espagnols du Sahara Occidental (...)

J'ajouterais un élément déterminant: tout le travail, l'aide discrète mais significative qu'ont apporté toutes celles et tous ceux de Gonfreville l'Orcher et d'ailleurs, qui ont participé à l'aide humanitaire ou à l'accueil des enfants depuis plusieurs années, contribuant ainsi à faire connaître la cause du peuple sahraoui (...)

En conclusion, et c'est une condition indispensable, l'Etat français doit s'investir plus dans cette région du monde pour, d'une part l'aboutissement d'une véritable paix et pour, d'autre part ne pas laisser seuls les américains devenir les arbitres sur le territoire africain. Il y va de la paix dans le monde”.

Monsieur GEINDRE et de Madame LECOMTE, plus présente et reprenne aujourd'hui tout sons sens. Je suis sûre qu'elle nous aidera à amplifier la solidarité et à engager davantage la responsabilité de la France dans les prochaines étapes de l'application du Plan de Paix et des accors d'Houston.

Monsieur Jean-Paul LECOQ qui nous accueille aujourd'hui, entouré du Conseil Municipal, du Comité de Jumelage, de nombreux gonfrevillais et gonfrevillaises, par son ambition civique à faire vivre dans sa ville de vraies et réelles solidarités, éclaire d'une lumière vive ce chemin.

A l'occasion de votre visite, Monsieur le Président, permettez-moi d'exalter le travail, la fidélité de tous les militants associatifs, élus citoyens qui, au cours de toutes ces années, ont cru en la justesse de votre cause et en la nécessité de votre droit et ont consacré un peu ou beaucoup de leur temps à vous soutenir.

Cet engagement civique pour le respect du droit des peuples, pour que ne s'applique jamais irrémédiablement la loi du plus fort, est très respectable. Je forme le vœu que ceux qui nous gouvernent y soient un peu plus attentifs, entendent cette petite musique sans se laisser assourdir par les musiques plus violentes des soi-disant raisons d'état.

Depuis 25 ans, votre engagement a mûri. Les combattants privés de tout, que Paul BALTA décrivait dans ses premiers articles du Monde, ont l'ambition de devenir des chefs d'état accomplis. A l'exaltation lyrique et révolutionnaire des premières années de lutte de libération à la cohésion d'un peuple rassemblé pour l'indépendance, se substitue aujourd'hui l'exigence toujours à renouveler de la construction d'une société démocratique respectueuse des droits de l'homme, de la dignité du citoyen et porteuse des valeurs de liberté, de justice, toujours et partout d'actualité, et pour lesquelles vous avez dès le début combattu.

Nous aussi, nous avons mûri. Nous avons pris la mesure de notre engagement qui, tout en continuant à soutenir un peuple privé de son droit, est devenu l'espoir d'un établissement de la paix, de la démocratie et de la prospérité pour l'ensemble des Peuples du Maghreb.

La nomination récente d'Abderamane Youssoufi au poste de premier ministre plutôt qu'un retour en arrière - c'est un homme de conviction et peut-être de courage - est-elle l'annonce d'une ère nouvelle ? Peut-il enfin comprendre la nécessité de sortir le Maghreb de 20 ans d'ornière et participer à l'effort

général, amorcé à Houston, sous la direction de James BAKER ?

L'Association des Amis de la RASD, présente depuis 1975 sur le terrain français, est en droit d'attendre d'un gouvernement et d'une gauche plurielle qui, depuis 1975, affirme son attachement au droit à l'autodétermination du Peuple Sahraoui, des gestes significatifs et qu'il mette tout son poids et son prestige dans la balance pour qu'enfin le Maghreb sorte de cette impasse de manière honorable pour chacun de ses peuples, ce qui implique que le plus petit d'entre eux, le Peuple Sahraoui, ait enfin la chance de jouir de son droit à la liberté et à édifier son état.

Monsieur le Président, vous nous avez fait part depuis votre arrivée en France des avancées, de l'engagement de la communauté internationale, en un mot de votre optimisme à ce moment du processus. Soyez assuré que tous les adhérents, sympathisants de l'Association des Amis de la RASD, sont à vos côtés pour tracer ce quelque bout de chemin qu'il vous reste ; ils s'arrêteront un peu avec vous au moment de l'indépendance et reprendront, je l'espère, avec vous, d'autres chemins sans doute difficiles, mais porteurs d'autres espoirs et d'autres accomplissements. Je vous remercie.

Quelques mots de Mohamed Abdelaziz

"J'éprouve un honneur et un plaisir à me trouver parmi vous et j'aimerais vous dire à tous ma gratitude pour votre accueil.

Vous avez dénoncé cette occupation et entrepris des actions de solidarité, nous en sommes très reconnaissants (...) Vingt cinq années d'exil, d'épreuves, de sacrifices, d'oppression, un quart de siècle, c'est beaucoup, c'est assez !

(...) Le peuple se sent fier et orgueilleux dans ce combat pour la liberté, la communauté internationale, par le prochain référendum, nous consacre sa reconnaissance. C'est un événement de portée historique et pour tous ceux qui sont solidaires à sa cause, nous serons au rendez-vous avec l'histoire !

La France doit participer de façon positive à l'avènement d'une paix juste, en soutenant clairement les décisions internationales et les accords de Houston. Je demande à la France de nous accompagner, de nous assister, après le référendum, et nous accompagner dans la reconstruction de notre pays".

Extraits pris dans le Havre Libre

Faits et arguments

Sahara Occidental ... Le Président de la République Sahraouie à Strasbourg

Mohamed Abdelaziz, Président de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) a été auditionné le 12 mai par l'intergroupe "Paix pour le peuple sahraoui". Il a également rencontré les responsables des groupes politiques au Parlement Européen. Au cours de sa rencontre avec le groupe GUE/NGL, il a lancé un appel au Conseil pour qu'il s'engage à mettre en œuvre la recommandation adoptée le 9 mars 1998 par le Parlement Européen en vue d'une bonne application du plan de paix des Nations Unies afin de garantir l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Application du Plan de Paix

Alors que nous ne sommes plus qu'à quelques mois de la mise en oeuvre possible de la solution politique conforme au Plan de Règlement des Nations Unies un dossier permettant de faire le point des derniers développements de cette application est indispensable pour tous les lecteurs de Sahara Info soucieux non seulement de s'informer mais d'agir en sa faveur.

L'identification du futur corps électoral sahraoui

♦ Selon les termes des Accords de Houston

Accord de compromis sur les questions en suspens relatives à l'identification

*Annexe 1 du rapport 742/1997 du Secrétaire Général Londres
19-20 juillet 1997*

1. Les Parties conviennent qu'elles ne parraineront ni ne présenteront, directement ou indirectement, aux fins d'identification, aucun membre des groupements tribaux H41, H61 et J51/52, à l'exception des personnes figurant dans le recensement espagnol de 1974 et des membres de leur famille immédiate, mais les Parties ne sont pas tenues d'empêcher activement les personnes appartenant à ces groupements tribaux de se présenter elles-mêmes. Elles conviennent que l'identification de toute personne qui pourrait ainsi se présenter elle-même doit avoir lieu dès que possible.
2. Les Parties conviennent que les personnes de tous les autres groupes tribaux relevant des catégories de recensement H, I et J peuvent se présenter pour être identifiées.
3. Les Parties conviennent que le Représentant spécial du Secrétaire général leur notifiera les résultats actuels du processus d'identification, en indiquant le nombre de personnes identifiées mais sans mentionner de nom.
4. Les Parties reconnaissent que, dès le plan de règlement original, elles ont considéré que des témoignages oraux dignes de foi devant la Commission d'identification seraient nécessaires, et elles sont convenues que, lors du processus d'identification, les témoignages oraux seront reçus et examinés par la Commission d'identification, comme il est prévu dans le plan de règlement.

♦ Le point de vue de Mohamed Khaddad, présenté lors de la conférence de presse faite à Paris au siège de la Fondation France Libertés (10 mars 1998) - Extraits

L'identification du futur corps électoral

Il y a eu un début de travail effectué par la Commission d'identification, entre août 1994 et décembre 1995. Un total de 60.111 personnes ont alors été entendues des deux côtés : 37.970 du côté des zones sous contrôle marocain et 22.141 du côté des campements de réfugiés sahraouis. Mais la tactique de blocage du Maroc a eu raison de toutes les bonnes volontés, et de décembre 1995 à avril 1997, le processus a connu un temps mort, la MINURSO a été réduite à sa plus simple expression : un simple bureau politique à El-Aaiun et quelques observateurs militaires pour surveiller le cessez-le-feu.

La signature des accords de Houston a encouragé le Conseil de sécurité à persister sur la voie de l'application du plan de paix. Dès le 3 décembre 1997, la Commission d'identification a pu reprendre son travail dans le territoire et dans les camps de réfugiés.

L'accord sur l'identification a fait l'objet d'un compromis, le noeud du litige étant "qui a le droit de participer au référendum ?"

En décembre 1991, M. Perez de Cuellar a décidé cinq critères d'éligibilité :

1. personne enregistrée dans le recensement espagnol de 1974
2. personne ayant un document qui prouve qu'elle a résidé dans le territoire en 1974 mais n'a pas été incluse dans le recensement
3. les parents proches de 1 et 2
4. personne appartenant à une sous-fraction sahraouie qui peut prouver que le père est né dans le territoire du Sahara Occidental
5. et enfin la personne qui peut prouver avoir résidé dans le territoire pendant six ans consécutifs ou douze ans par intermittence, avant 1975.

Ces critères ont été également pris en compte par les accords de Houston et Monsieur Baker a tranché en distinguant, d'une part, les tribus sur l'identification desquelles tout le monde est d'accord, d'autre part, des tribus et des groupements de tribus contestés. Selon Monsieur Baker, le Front Polisario doit assumer l'identification des personnes appartenant aux tribus contestées (inscrites dans le recensement espagnol), à l'instar des personnes appartenant aux tribus incontestées du recensement, et le Maroc, pour sa part, doit s'abstenir de présenter lui-même des listes de personnes, elles doivent venir d'elles-mêmes. Seules les personnes incluses dans le recensement espagnol de 1974, et leurs proches parmi ces groupements contestés, ont le droit de se présenter devant la Commission d'identification, et s'il y en a d'autres qui veulent se présenter ce doit être un petit nombre, et ces gens doivent se présenter individuellement.

Or, quand l'identification a repris en décembre 1997, le Maroc n'a pas respecté cet engagement. Au moment où la Commission a convoqué un millier de personnes appartenant à ces groupements, il y a eu plus de 12.000 personnes qui se sont présentées, non pas d'elles-mêmes, individuellement, mais plutôt encouragées par les autorités marocaines au vu et su de la MINURSO. Cela a compliqué la poursuite de l'identification.

Qu'entendez-vous par tribus contestées ?

Ce sont 25 tribus qui représentent selon le recensement espagnol au Sahara Occidental en 1974, 532 personnes seulement, alors qu'actuellement, il y a 48.000 requérants qui prétendent être sahraouis et appartenir à l'une de ces tribus. Ces gens disent avoir fui la colonisation et la sécheresse et vivent aujourd'hui au Maroc, à Oujda, Agadir, Casablanca, Tanger, etc.../..

A combien s'élèvera le nombre des électeurs ?

Il ne faut pas faire l'amalgame entre "identifiés" et "électeurs". On peut être identifié sans avoir le droit de voter. Seule la Commission d'identification peut établir le droit de voter sur la base d'éléments de preuve que lui apportent les applicants. Houston a éliminé quelques 65.000 personnes appartenant aux groupements contestés, parce que leur identification serait une perte de temps et de moyens pour les Nations Unies, parce qu'ils n'ont pas la moindre preuve pour répondre à l'un des cinq critères. C'est là que nous avons des difficultés. Est-ce qu'ils seront finalement acceptés à l'identification alors qu'on sait par avance qu'ils n'ont pas les moyens de prouver leur bonne foi sur la base des cinq critères ? Ou est-ce qu'on va respecter scrupuleusement l'esprit et la lettre de Houston et dire que seules les personnes parmi ces groupements, qui sont dans le recensement espagnol de 1974, pourront prétendre à l'identification ?

Que pensez-vous de l'actuelle campagne de presse marocaine ?

C'est de la nervosité. En voyant le processus se poursuivre, le Maroc veut donner l'impression qu'il y a une alliance entre la MINURSO et le Front Polisario contre lui. Mais le référendum est une opération démocratique mise entre les mains des Nations Unies, c'est donc la Commission d'identification qui détermine qui va voter. Les règles du jeu doivent être acceptées par tout le monde. **Les Nations Unies ne sont pas là pour organiser un référendum confirmatif comme le désirent les marocains.** Ni avec la guerre, ni avec le temps, ni avec la propagande il n'a été possible de passer outre l'avis de la population sahraouie.

♦ **Au Maroc, comment fabriquer de futurs électeurs Sahraouis ?**

Comment fabriquer des sahraouis conformes aux critères d'identification et aux espoirs marocains ?

La circulaire confidentielle n°84/CAB adressée le 22 janvier 1998 par le ministre marocain de l'intérieur Driss Basri aux walis et gouverneurs du Maroc est parvenue aux médias occidentaux en mars. Certains comme Le Monde et Jeune Afrique l'ont reprise et se sont accordés à l'analyser comme le signe des graves inquiétudes marocaines quant aux résultats du référendum et sa volonté de battre le rappel de toutes les personnes susceptibles d'apporter leur vote au Maroc. Cette circulaire est toujours d'actualité. Nous en publions le texte accompagné d'une analyse de l'APSO récemment publié dans Le Courrier de France (lettre de la représentation du Front Polisario en France).

Texte de la circulaire

OBJET : Atelier de formation des postulants à l'identification en vue du référendum confirmatif de la marocanité du Sahara.

La présente circulaire découle de l'examen des rapports quotidiens d'activité des ateliers ethniques transmis par vos soins ainsi que des remarques, suggestions et propositions émises par les Observateurs de la partie marocaine à la lumière de sept semaines d'identification et à vingt semaines environ de la fin de cette opération.

Les résultats de l'identification étant actuellement en dessous du niveau nécessaire en raison du témoignage souvent négatif,

certes, des Chyoukhs de l'autre partie mais aussi de la préparation manifestement insuffisante de nos postulants, vous êtes invités à prêter la plus grande attention à cette préparation en veillant, personnellement et conformément à mes instructions antérieures, à la stricte application des dispositions suivantes :

Analyse APSO

La circulaire, après avoir constaté le peu d'efficacité des walis et gouverneurs dans les résultats obtenus par les "ateliers ethniques" de formation des postulants à l'identification en vue du "référendum confirmatif de la marocanité du Sahara", comporte de nouvelles directives à suivre point par point. Directives, comme on va le voir, totalement anachroniques car elles s'apparentent aux attitudes manipulatoires des gouverneurs coloniaux d'autrefois au moment des simulacres d'expression démocratique, et totalement surréalistes, car il faudrait pratiquement que chaque sujet marocain, destiné à devenir "sahraoui", ait été longuement préparé à développer des capacités dignes d'un agent secret.

1°/ Pré-identification exhaustive des postulants et de leurs sous-fractions :

Il ressort des rapports quotidiens d'activité des ateliers ethniques transmis par vos soins que malheureusement, seul un nombre réduit de Walis et Gouverneurs, dont la liste est jointe à la présente circulaire, ont une connaissance exacte des tribus et sous fractions relevant de leurs commandements respectifs et ont pu de ce fait adresser au Ministère de l'Intérieur des données statistiques sur les postulants, conformes aux données du fichier central.

Quant aux autres ils sont invités instamment à mettre à jour leur fichier des tribus et sous fractions et des effectifs des postulants relevant de leurs commandements respectifs et appelés à être convoqués incessamment aux Centres d'identification de la MINURSO.

Il va sans dire qu'une connaissance incomplète des sous fractions et de leurs effectifs dans une préfecture ou province se traduit d'abord par une sous estimation de la population réelle des postulants puis par une formation et un acheminement d'un nombre insuffisant de ces derniers sur les Centres d'identification, ce qui est contraire à l'objectif visé par mes instructions antérieures.

C'est pourquoi les Walis et Gouverneurs concernés doivent, dès réception de la présente circulaire, demander à leur cellule informatique de se rapprocher du service central informatique pour procéder à la mise à jour immédiate du fichier préfectoral ou provincial des sous fractions et de leurs effectifs.

Analyse . . .

Dans le premier point, il est avoué que les gouverneurs ne sont pas en mesure d'identifier les postulants, car les fichiers préfectoraux et provinciaux ne seraient pas conformes au fichier central informatique. Ce qui est curieux car les recensements sont habituellement établis à partir des données recueillies sur le terrain.

2°/ Préparation des postulants à l'identification :

Comme indiqué dans mes circulaires précédentes, la base de la convocation et de l'identification des postulants par la MINURSO

est le formulaire rempli par ces derniers en 1994 et qui a permis de constituer le fichier informatique aussi bien de cette mission que du Ministère de l'Intérieur lui-même.

Chaque postulant est enregistré et recherché à l'aide de son numéro de formulaire. Celui-ci porte les principaux renseignements concernant le postulant, son père et sa mère, ainsi que tous les éléments permettant de préciser à quel critère d'identification, parmi les cinq critères définis par le Plan de Paix des Nations Unies, le postulant est susceptible de répondre.

Aussi ce dernier doit-il connaître parfaitement au moins le contenu dudit formulaire. Toutefois, quand ce document ne reflète plus la situation réelle du postulant celui-ci ne doit pas en rester prisonnier et doit chercher à aider la Commission d'Identification à reconnaître facilement les éléments clés tels que

- les lieux de naissance du postulant et de ses proches (père, mère, enfants).
- les aires de transhumance au Sahara fréquentées par le postulant ou sa famille.
- les dates repères en rapport avec la naissance du postulant et de ses proches (père, mère, enfants) au Sahara.
- la filiation du postulant et de ses proches et le rattachement à une famille sahraouie connue.
- l'histoire de la tribu du postulant et de sa famille.
- la géographie de la région où ils ont vécu et se sont déplacés.

Enfin il y a lieu d'inculquer au postulant un comportement psychologique lui permettant de :

- démystifier l'opération d'identification et la commission de la MINURSO.
- être motivé et conscient de l'enjeu du référendum.
- avoir confiance et assurance en lui-même.
- surmonter timidité et indifférence et s'exprimer à haute voix.
- connaître à l'avance par des postulants déjà identifiés dans la même sous fraction, les questions que pose la Commission d'Identification.
- citer un ou plusieurs proches recensés ou identifiés en précisant le numéro de ces derniers.
- convaincre le Cheikh marocain qui convaincra à son tour la Commission d'Identification.

La maîtrise de ces éléments implique une formation du postulant dans la préfecture ou province d'origine et un perfectionnement aux côtés du Cheikh marocain pendant 2 à 3 jours avant la séance d'identification.

Analyse . . .

Avec le point 2 relatif aux formulaires qui auraient dû être remplis par les postulants en 1994, formulaires à partir desquels aurait été constitué le fameux fichier informatique central, on se perd en conjectures. Ils contiennent "les principaux renseignements concernant le postulant, son père et sa mère ..." Qui a bien pu remplir ces formulaires ? Normalement, ce sont les postulants eux-mêmes ... mais apparemment ceux-ci n'en connaissent pas le contenu et doivent être spécialement préparés par les services du Ministère à justement "connaître au moins le contenu dudit formulaire"

Aveu suprême, il est précisé que "quand ce document ne reflète plus la situation réelle du postulant, celui-ci ne doit pas en rester prisonnier" et doit pouvoir réciter le reste de la leçon apprise concernant les lieux de naissance de sa famille et de lui-même, les aires de transhumance, les dates repères de la famille, son rattachement à une famille sahraouie connue, l'histoire de sa tribu et la géographie de la région de nomadisation..

3°/ - Mission du Cheikh et de l'observateur :

Comme l'indique le document joint en annexe à la présente circulaire et relatif à la "vérification de l'éligibilité" des postulants, la principale mission du Cheikh auprès de la MINURSO est de témoigner que le postulant remplit l'un des cinq critères d'identification définis par le Plan de Paix des Nations Unies.

Aussi est-il nécessaire que le Cheikh se réunisse au moins une fois avec l'Observateur et les postulants de chaque sous fraction pour faire ample connaissance en préparation de la séance d'identification. Une liste, en arabe, des postulants de sa sous fraction doit être fournie au Cheikh.

Afin de faciliter le contact des postulants avec le Cheikh de leur fraction, les équipes d'Observateurs seront triplées pour leur permettre de suivre à la fois l'Opération d'Identification et la préparation des postulants.

En séance d'identification, le Cheikh doit se montrer crédible et convaincant en ne se limitant pas à reconnaître le postulant mais en cherchant à l'appuyer et à le défendre. Aussi doit-il écouter attentivement la déclaration du postulant et apporter un témoignage actif, argumenté et cohérent avec les réponses du postulant.

Il doit connaître parfaitement celui-ci, sa filiation et ses liens avec la sous fraction et la région.

Il doit en faire état de manière claire et convaincante devant la Commission d'Identification pour obtenir un avis positif de cette dernière.

Analyse . . .

Le point 3 relatif à la mission du cheikh et de l'observateur est tout aussi savoureux. Un cheikh digne de cette fonction n'a pas besoin d'une heure et encore moins de deux à trois jours pour sa familiariser avec un membre de sa fraction. C'est faire injure au cheikh que de penser qu'il doit suivre des cours accélérés pour faire connaissance avec le postulant de sa sous-fraction afin de "connaître sa filiation et ses liens avec la sous-fraction et la région".

4°/ - Rôle des Encadreur :

Un contact étroit de l'Encadreur avec le Cheikh et l'Observateur est indispensable pour former le Cheikh, lui apprendre le processus et les cinq critères d'identification, le sensibiliser, le motiver et le décomplexer vis à vis de la Commission de la MINURSO.

Une séance journalière au moins est nécessaire entre l'Observateur, l'Encadreur, le Cheikh et les postulants de la sous fraction pour coordonner, évaluer et planifier leur action commune.

Il sera proposé pour, chaque sous fraction ethnique, un groupe de postulants des Provinces du Sud déjà identifiés et de cadres qualifiés de ces mêmes provinces pour participer aux programmes de formation des postulants des Provinces du Nord.

Ceux-ci doivent rechercher leur filiation la plus connue et la plus répandue et en faire état devant la Commission d'Identification.

Dans ce même cadre, les postulants des Provinces du Nord d'origine sahraouie doivent être intégrés dans leurs tribus respectives en vue de leur familiarisation avec certains aspects pouvant faciliter leur identification.

Toutefois, le cas échéant, quand cette catégorie de postulants est sûre de son origine sahraouie et a acquis la culture du Nord du Maroc, les intéressés doivent défendre leur personnalité marocaine tout en fournissant les preuves convaincantes de leur origine sahraouie.

Enfin les agents d'autorité, les notables, les jeunes et les femmes doivent se mobiliser en faveur de cette opération.

Une cellule spéciale de formation des Chyoukhs doit être instituée et un système de stage des encadreurs et des Chyoukhs instauré portant par exemple sur :

- le processus d'identification.
- les cinq critères.
- le rôle des Chyoukhs.
- les dispositions techniques.

Enfin les Chyoukhs méritants doivent être respectés et encouragés.

Analyse . . .

Le point 4 ayant trait au rôle des "encadreurs" révèle la panique qui règne à quelques semaines de la fin du processus d'identification. De manière allusive, la note indique les pressions qui devraient être exercées en direction du cheikh par l'encadrement administratif (encadreur et observateur), pour le "sensibiliser", le "motiver, le "décomplexer". Dans ce cas, ultime arme, il est envisagé de faire appel à l'assistance technique du Sud (des Sahraouis sous occupation marocaine déjà identifiés) pour sahraouiser les postulants des provinces du Nord, autrement dit des Marocains.

En dernier ressort, d'une manière administrativement diplomatique, on laisse pointer le recours à la corruption, à la carotte ... ou au bâton. Les chioukh "méritants" seront "respectés et encouragés". On sait par contre que certains chioukh ont subi des représailles. On parle même d'un cheikh mort dans des conditions suspectes au retour d'une mission d'identification.

En conclusion, les vingt semaines à venir sont déterminantes pour l'issue du référendum confirmatif de la marocanité du Sahara, dont le résultat dépend de votre action personnelle immédiate quant à l'application intégrale de toutes les instructions qui vous ont été données à ce sujet et que je vous invite une fois de plus, à exécuter rigoureusement en liaison avec les Gouverneurs centraux concernés et chargés de me rendre compte régulièrement.

Conclusion

Vingt trois ans après l'invasion du Sahara Occidental par les troupes marocaines, trente deux ans après la première résolution des Nations Unies reconnaissant le droit imprescriptible à l'autodétermination du Peuple Sahraoui, le Maroc continue à vouloir faire diversion, à vouloir tromper la communauté internationale.

Alors qu'il préparait la guerre, le roi avait déclaré à son peuple, le 20 août 1975, à propos des chances de récupérer le Sahara Occidental par des moyens pacifiques ou par les armes "nous sommes en mesure d'affirmer, et nous sommes très pessimistes, que nos chances sont de l'ordre de 50 % (sous-entendu de façon pacifique puisque l'armée était prête à intervenir).

L'invasion qui a entraîné de nombreuses souffrances pour les peuples sahraoui et marocain n'a pas changé les données du problème qui demeurera tant que les Sahraouis n'auront pas choisi librement leur destin.



◆ Les dernières déclarations du Secrétaire Général des Nations Unies

*Rapport intérimaire
du Secrétaire Général S/1998/534 - Extraits*

Faits nouveaux intervenus

2. (...) Mon Représentant spécial a également tenu des consultations avec des hauts fonctionnaires de l'organisation des Nations unies à New York les 14 et 28 mai 1998 et avec mon Envoyé personnel, M. James A. Baker III, à Houston le 27 mai 1998. J'ai aussi examiné avec mon Représentant Spécial la situation concernant le Sahara occidental le 18 mai.

5. (...) Il reste à convoquer 20 000 personnes appartenant à des tribus autres que les groupements H41, H61 et J51/52. Si l'on continue de bénéficier de l'entière coopération des deux parties, l'identification de ces personnes devrait être achevée en août 1998. Dans l'intervalle, mon Représentant spécial poursuit ses consultations avec les deux parties dans l'espoir qu'il sera possible de régler la question en suspens des trois groupements tribaux susmentionnés. Toutefois, les deux parties maintiennent toujours leur position au sujet de ces groupements, comme il est indiqué dans mon précédent rapport (S/1998/404, par. 5 et 7). Une fois qu'il aura achevé ses consultations, mon Représentant spécial me présentera les résultats de son analyse et des recommandations.

Observations :

19. (...) Toutefois, la position des deux parties en ce qui concerne l'identification des membres de ces trois groupes tribaux demeure une source de grave préoccupation. Mon Représentant spécial continuera à chercher avec le Gouvernement marocain et le Front POLISARIO, d'ici la fin du mois de juin 1998, des moyens pratiques et concrets de résoudre ce problème.

Le rapatriement des réfugiés sahraouis dans les territoires pour l'exercice de leur droit de vote

◆ Selon les termes des Accords de Houston

Compromis sur les questions en suspens relatives aux réfugiés

*Annexe 1 du rapport 742/1997 du Secrétaire Général
Londres 19-20 juillet 1997*

- Les Parties conviennent que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) devrait entamer les préparatifs du processus de rapatriement des réfugiés conformément au plan de règlement. En outre, elles sont convenues de coopérer avec le HCR à la mise en oeuvre du programme de rapatriement conformément à la pratique normale du HCR et aux principes établis en matière de rapatriement.

◆ Dernières observations du Secrétaire Général

*Rapport intérimaire du Secrétaire Général S/1998/534
Extraits*

12. Le HCR a organisé un atelier régional pour la planification du rapatriement à Genève du 25 au 27 mai avec la participation de la MINURSO et du Programme alimentaire mondial afin d'examiner son plan d'opérations et de procéder à un échange de vues sur les questions liées à la coordination interorganisations. Il est prévu d'organiser un atelier complémentaire en juillet à Laâyoune ainsi qu'une réunion d'information à l'intention des donateurs à la fin du mois de juin à Genève, réunion au cours de laquelle un appel de fonds spécial sera lancé dans le but de financer les besoins du HCR en 1998.

13. Le Front POLISARIO a fait part au HCR de ses inquiétudes concernant le manque de préparation des opérations de rapatriement des réfugiés à l'intérieur du territoire. De même, les réfugiés dans les camps se sont déclarés préoccupés par ce qui leur semble être une absence de progrès dans la planification du rapatriement dans le territoire. Nombre de ceux qui ont été interviewés par le HCR ont déclaré qu'ils hésiteraient à retourner dans le territoire à l'ouest du mur de sable s'ils ne recevaient pas l'assurance que le dispositif requis pour leur rapatriement dans la sécurité et la dignité était en place.

14. Au cours de la période considérée, le HCR, la MINURSO et le Gouvernement marocain ont tenu de nouvelles consultations sur le rôle du HCR et ses activités conformément au plan de règlement, y compris l'officialisation de sa présence au Sahara occidental ainsi que la liberté d'accès et de circulation de son personnel sur l'ensemble du territoire. Le HCR espère que ces consultations faciliteront les efforts qu'il déploie pour commencer à mettre en oeuvre des mesures propres à créer un climat de confiance de sorte que les réfugiés puissent rentrer au Sahara occidental dans la sécurité et la dignité. Il reste beaucoup à faire à cet égard et il importe donc que le Gouvernement marocain redouble d'efforts pour aborder tous les problèmes qui se posent dans ce domaine et d'éviter ainsi que les activités du HCR prennent de nouveaux retards.

15. En outre, le HCR s'entretient périodiquement avec les deux parties et les communautés de réfugiés de leurs préoccupations concernant les lieux de rapatriement et les modes de transport. Il faut tenir d'importantes consultations au niveau technique, en particulier avec le Gouvernement marocain, pour permettre au

HCR de régler les problèmes en suspens et d'achever la planification du rapatriement librement consenti des réfugiés.

16. Le HCR a poursuivi ses activités de préenregistrement en Mauritanie et dans les camps de réfugiés de Tindouf. Jusqu'à présent, il a procédé au préenregistrement de 8.342 personnes à Zouerate et de 5 311 personnes à Nouadhibou. Au camp de Dakhla dans la région de Tindouf: 17 900 réfugiés avaient été préenregistrés au milieu de mai 1998. Au camp de Smara, les opérations doivent commencer dans le courant du mois. Le préenregistrement est une activité importante pour le HCR dans la mesure où elle lui permet de recueillir des informations sur les destinations finales et la composition des familles des réfugiés ainsi que sur les problèmes particuliers des groupes vulnérables. Il contribue aussi pour beaucoup à créer un climat de confiance, le HCR communiquant aux réfugiés des informations sur les objectifs généraux du plan de règlement, les accords conclus à Houston en 1997 et les responsabilités qui lui ont été confiées. Le Haut commissariat apprécie la coopération offerte par le Front POLISARIO qui lui a donné librement accès au camp de Tindouf pour mener ses opérations de préenregistrement.

Le tout récent problème posé à l'unité suédoise de déminage qui vient de s'installer à El Aïoun, illustre les difficultés de l'application du plan de règlement sur le terrain et le concept toujours renouvelé depuis 1991 de guerre des nerfs.

Monsieur Kofi Annan en fait état dans son dernier rapport intérimaire avec un grande délicatesse diplomatique :

7. Pendant la période considérée, les préparatifs en vue du déploiement de l'unité de génie militaire pakistanaise et l'unité de déminage suédoise de la MINURSO se sont poursuivis, bien qu'ils se soient heurtés à certains problèmes logistiques comme on le verra plus loin... Deux avions transportant du personnel de déminage suédois devaient arriver dans la zone de la Mission le 30 mai 1998. Bien qu'ils aient envoyé une notification préalable, les avions n'ont pas obtenu ce jour-là l'autorisation de pénétrer dans l'espace aérien ni en territoire marocain à Laâyoune. Les appareils ont donc été détournés sur Las Palmas jusqu'au lendemain, lorsqu'ils ont finalement été autorisés à atterrir à Laâyoune.

8. Le 30 mai, les autorités marocaines ont informé la MINURSO que, pour des raisons de sécurité et conformément à la législation du Royaume, tous les explosifs, armes et munitions des unités militaires de la MINURSO devaient être entreposés dans les dépôts des Forces armées royales. Cette question a été évoquée avec le Représentant permanent du Maroc auprès de l'organisation des Nations Unies le 5 juin et les jours suivants. Par ailleurs, le 11 juin, l'organisation des Nations unies a demandé qu'en attendant la conclusion de l'accord sur le statut des forces, le Gouvernement marocain confirme au plus tôt que les unités militaires constituées de la Mission puissent porter leurs armes et conserver la garde de leur matériel et munitions sur leurs propres sites, conformément à la pratique établie pour toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le déploiement des unités militaires a été différé jusqu'à ce que soit réglé ce problème crucial. Cependant, une fois qu'une réponse positive aura été reçue du Maroc, le personnel et le matériel militaire restants provenant du Pakistan et de la Suède seront déployés immédiatement.

telles exigences. "Nous n'avons jamais eu à faire face à de telles exigences. nos armes sont des explosifs destinés à neutraliser des terrains remplis de mines ainsi que des revolvers destinés à la protection des soldats travaillant au déminage".

◆ Engagement et coordination des ONG espagnoles pour accompagner le rapatriement des réfugiés

Borrador del Plan de Retorno.

Réunion à Vitoria mars 98

Lors d'une journée de travail qui a eu lieu à Vitoria au Pays basque

le 7 mars 1998, quelques 65 délégués d'ONG actives dans l'aide humanitaire aux réfugiés sahraouis ont étudié les conditions pratiques du rapatriement. Un document appelé "BORRADOR DEL PLAN DE RETORNO" a été élaboré qui fixe les grandes lignes de cet aspect important du Plan de Paix. Les principes fondamentaux du rapatriement sont : libre choix pour les réfugiés du lieu de destination, possibilité de rester dans les territoires libérés, voyage par voie terrestre, en emportant tous les biens personnels, garanties de sécurité et de prise en charge sanitaire pour tous. Ce projet très important insiste sur une bonne préparation afin de sécuriser les réfugiés. Il prévoit 8 camps de transit et 5 camps définitifs à Tifariti, Bir Lehlu, Meheris, Mijek and Agüenit, équipés en conséquence. Le document a été transmis au HCR pour servir de base de travail pour la collaboration entre ONG, autorités sahraouies et HCR.

La campagne électorale et le référendum

◆ Selon les termes des Accords de Houston

*Annexe III du rapport 742/1997 du Secrétaire Général
Houston (Texas) 14-16 septembre 1997*

Déclaration des parties

1. Les Parties conviennent de s'acquitter de leurs engagements en ce qui concerne le processus d'identification, le rapatriement des réfugiés, les prisonniers et détenus, le cantonnement de leurs troupes respectives et le code de conduite pour la campagne référendaire.

2. Les Parties considèrent comme entendu et conviennent que l'Organisation des Nations Unies est tenue par le plan de règlement d'assurer l'organisation et le déroulement d'un référendum qui soit libre, régulier, transparent et exempt de toutes contraintes, à la fois pour les participants et pour les observateurs accrédités. Elles considèrent comme entendu et conviennent également que le Représentant spécial du Secrétaire général fixera le lancement de la campagne référendaire lorsqu'il jugera que toutes ces conditions sont réunies.

3. En conséquence, les Parties conviennent que l'Organisation des Nations Unies, durant la période de transition, comme il est prévu dans le plan de règlement, et durant la campagne référendaire, comme il est prévu dans le code de conduite, aura le pouvoir et le droit de veiller, entre autres, à ce que la liberté d'expression et de réunion et la liberté de la presse, ainsi que la libre circulation des biens et du personnel à l'entrée, à la sortie et à l'intérieur du Territoire soient complètes, créant ainsi un climat de tranquillité publique dans lequel l'Organisation des Nations Unies pourra procéder à l'organisation et au déroulement d'un référendum exempt de toutes contraintes et de tout acte d'intimidation et de harcèlement.

4. Le Représentant spécial du Secrétaire général sera autorisé à publier un règlement interdisant les actes de concussion, de fraude, d'intimidation ou de harcèlement susceptibles d'entraver l'organisation et le déroulement d'un référendum libre, régulier et transparent, et sera de même autorisé à exiger que toutes les Parties aient accès sur un pied d'égalité à toutes les installations de télévision et de radio afin de diffuser leurs vues respectives sur le référendum. Ces installations seront mises à la disposition, aux frais de l'Organisation des Nations Unies, du Représentant spécial du Secrétaire général dans la mesure qu'il jugera appropriée, afin de diffuser publiquement des informations sur le référendum en vue de faire connaître à toutes les personnes habilitées à voter leurs droits et leurs obligations.

Code de conduite de la campagne référendaire au Sahara Occidental

Le présent Code de conduite, formulé et diffusé par le Représentant spécial du Secrétaire général après consultation avec les deux Parties, régit la conduite et le comportement, pendant la campagne référendaire, des Parties et des personnes ou groupes de personnes approuvées par le Représentant spécial du Secrétaire général qui appartiennent à l'une ou l'autre Partie participant au référendum.

1. L'autorité sur toute question se rapportant au référendum, notamment son organisation et son déroulement, est uniquement et exclusivement conférée à l'Organisation des Nations Unies. Elle est exercée, dans le cadre établi par le Plan de règlement, par le Représentant spécial du Secrétaire général.

2. Le Représentant spécial fixe, conformément au Plan de règlement, le lancement de la campagne référendaire à la date à laquelle il est convaincu que toutes les conditions seront réunies pour qu'elle soit libre et régulière, date qui précédera de trois semaines celle du référendum. Aucune activité relative à la campagne ne commence avant cette date.

3. Les deux Parties ont le droit, conformément aux dispositions du présent Code, de faire librement campagne pour obtenir le soutien de ceux qui sont habilités à voter pendant le délai prévu à cet effet au paragraphe 2 ci-dessus. Chacune d'elles respecte le droit réciproque de l'autre.

4. Les deux Parties respectent le droit des personnes ou groupes de personnes qui souhaitent participer aux manifestations et aux activités de la campagne, en interdisant expressément toute forme d'intimidation, y compris visant l'accès aux centres de vote. Les deux Parties font en sorte qu'aucune personne ni aucun groupe de personnes ne perturbent les réunions, manifestations et rassemblements organisés par d'autres ayant un point de vue politique différent. Les deux Parties font le nécessaire pour qu'aucune personne ni aucun groupe de personnes ne cherchent à empêcher d'autres de prendre part à des réunions, manifestations ou rassemblements politiques organisés par d'autres, en vue de faire valoir une position politique différente de la leur. Il est entendu que, conformément au Plan de règlement, aucune Partie n'encourage, n'appuie ni ne facilite le transfert ou le mouvement d'un nombre important de personnes à destination du Territoire sans l'autorisation expresse du Représentant spécial, à l'exception de celles qui retournent sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

5. La possession d'armes de quelque sorte que ce soit, armes traditionnelles comprises, est rigoureusement interdite pendant toute réunion, marche, manifestation ou tout rassemblement politique reliés à la campagne référendaire.

6. Aucune réunion, aucune manifestation ni aucun rassemblement politique réunissant 30 personnes ou davantage ne peuvent être tenus ou organisés sans l'autorisation préalable écrite de la police civile de la MINURSO, qui consultera les forces de police existantes. Dans tous les cas où de telles consultations sont requises ou permises par le présent Code, il appartient exclusivement au Représentant spécial de déterminer si ces consultations sont adéquates. Les Parties qui ont l'intention d'organiser une manifestation en informent la police civile de la MINURSO et demandent l'autorisation requise deux jours au moins avant la manifestation.

7. En vertu de ses fonctions qui incluent la surveillance des forces de police existantes, la police civile de la MINURSO veille à ce que les réunions, marches, manifestations et rassemblements des Parties n'aient lieu à proximité les uns des autres, en même temps ou dans des conditions menaçant l'ordre public. Les deux Parties s'engagent à collaborer de bonne foi avec la MINURSO afin que ce principe soit appliqué loyalement et raisonnablement dans les cas où il y aurait coïncidence de dates ou de lieux.

8. Chaque Partie établit et maintient régulièrement ouvertes des voies de communication directe avec les bureaux locaux du Représentant spécial dans le Territoire, et communique à celui-ci toute information qu'il pourrait réclamer ou dont il aurait besoin pour assurer la liberté et la régularité de la campagne.

9. Les deux Parties respectent le droit de participer aux réunions, manifestations, marches et rassemblements politiques autorisés dans le cadre de la campagne référendaire de tous les électeurs habilités à participer au référendum. Au besoin, le Représentant spécial prend les mesures voulues pour assurer la sécurité et la liberté d'accès des intéressés, y compris les consultations avec les forces de sécurité existantes.

10. Les deux Parties font en sorte que les représentants de la presse internationale et locale et les observateurs indépendants dûment accrédités par le Représentant spécial aient librement accès à toutes les activités politiques publiques menées au cours de la campagne référendaire et du référendum. Pour être accrédités, ces observateurs doivent être des personnes reconnues et ayant l'expérience de l'observation des élections, n'accomplir que des tâches d'observation et de compte rendu et ne mener aucune activité partisane. Les deux Parties respectent de même le droit qu'ont les observateurs officiels prévus dans le Plan de règlement d'observer toutes les activités politiques menées au cours de la campagne

référendaire et du référendum et de s'en porter témoins.

11. L'utilisation de matériel servant normalement à mener campagne, tel qu'affiches, équipement vidéo, bandes magnétiques, haut-parleurs et, dans des limites raisonnables, véhicules, est autorisée pour les activités menées dans le cadre de la campagne. Les couleurs ou drapeaux nationaux, exception faite du drapeau des Nations Unies, ne seront arborés ou déployés dans le cadre d'aucune activité menée au cours de la campagne ni dans aucun lieu utilisé pour celle-ci. De même, les couleurs ou drapeaux nationaux ne seront pas arborés ou déployés, à l'exception de ceux qui se trouvaient sur des bâtiments publics au 14 septembre 1997.

12. Les deux Parties font en sorte que les orateurs prenant part à la campagne se gardent en toute circonstance de tenir des propos injurieux ou incendiaires, ou de proférer des menaces ou d'inciter à la violence, sous quelque forme que ce soit.

13. Les deux Parties ne publient pas de brochures, de lettres d'information ou d'affiches officielles ou anonymes ayant un contenu injurieux, insultant ou incendiaire.

14. Les deux Parties mettent tout en oeuvre pour éviter que des personnes ou groupes de personnes ne plagient les symboles de groupes opposés ou ne volent, enlèvent ou détruisent leurs biens ou le matériel de leur campagne.

15. Toute plainte ou allégation relative à des actes d'intimidation ou autres menées illicites qui auraient entaché la campagne référendaire est immédiatement portée à l'attention du bureau de police civile de la MINURSO et du bureau local du Représentant spécial. Le chef du bureau local considéré prend immédiatement les mesures voulues pour trancher la question, y compris en informant les forces de sécurité existantes si, à son avis, les circonstances l'exigent. S'il lui est impossible de le faire, la question est envoyée au Représentant spécial qui prend une décision finale.

16. Les deux Parties publient des directives exigeant de toute personne et de tout groupe de personnes qu'ils se conforment strictement au présent Code de conduite, et prennent toutes autres mesures nécessaires pour assurer l'application effective dudit code.

17. Les deux Parties coopèrent avec le Représentant spécial en faisant connaître le Code de conduite dans tout le Territoire et en veillant à ce qu'il soit aussi largement diffusé que possible.

18. Le Représentant spécial du Secrétaire général a la responsabilité de garantir la liberté de mouvement et la sécurité de la population. Les deux Parties s'engagent à tout mettre en oeuvre pour ne pas entraver le respect de ces droits.

La question désormais cruciale de l'observation du processus.

Suivant les termes des accords d'Houston et du paragraphe 10 du code de conduite "les deux parties font en sorte que les observateurs indépendants dûment accrédités par le Représentant Spécial aient librement accès à toutes les activités publiques menées au cours de la campagne référendaire et du référendum". Le mouvement de solidarité européen a, dès la conférence d'Hérouville Saint Clair en novembre dernier, pris toute la mesure de l'indispensable présence d'observateurs impartiaux au Sahara Occidental en créant l'observatoire international du référendum au Sahara Occidental.

Désormais installé à Bruxelles, il se veut outil d'impulsion et de coordination pour favoriser sur le terrain la présence d'observateurs avertis, impartiaux et accompagner ainsi l'effort des Nations Unies

pour l'application d'une campagne démocratique et d'un référendum libre et régulier.

Création de la section française

La section française de l'observatoire international a été décidée ce 8 juillet à l'occasion d'une réunion à l'Assemblée Nationale. Réunion bien importante où, autour des parlementaires, se sont retrouvés élus, universitaires, militants du mouvement associatif, des droits de l'homme qui, chacun à leur niveau, à travers l'observation sur le terrain, entendent s'impliquer activement dans la mise en oeuvre démocratique du référendum au Sahara Occidental.

◆ Communiqué de presse

A l'initiative du groupe d'étude parlementaire sur le Sahara Occidental présidé par Monsieur Daniel Paul, Député de Seine Maritime, une réunion s'est tenue à l'Assemblée Nationale ce matin de 9 h 30 à 11 h 30, au cours de laquelle il a été décidé la création de la section française de l'observatoire international du référendum au Sahara Occidental, sur proposition du Comité de Vigilance des Sahraouis et de la plate forme solidarité avec le peuple sahraoui.

Etaient représentés à cette réunion :

La Ligue Française des Droits de l'Homme, la Fondation France Libertés, le Secours Populaire Français, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, l'ACCA, l'AFASPA, l'AFAPREDESA, l'Association des Sahraouis en France, l'Association des Amis de la RASD, l'AVRE, l'APAPS, VVL, les villes du Mans, de Gonfreville l'Orcher, d'Hérouville Saint Clair, de Rezé, Vitry sur Seine et la revue Mamba.

La section française de l'observatoire international entend être une instance d'observation neutre et indépendante. Elle se donne pour objectif la mise en place d'un groupe d'observateurs français dans le cadre défini par les Nations Unies (Résolution du Secrétaire Général 742 - paragraphe 10 du code de conduite de la campagne référendaire du Sahara Occidental).

Les membres de ce groupe sont prêts à se rendre au Sahara Occidental dès que l'application du Plan de Règlement le rendra nécessaire.

La section française se donne comme tâche préalable de constituer un Comité d'Honneur chargé de la représenter auprès des instances nationales et internationales.

Fait à Paris, le 8 juillet 1998

Le groupe d'étude parlementaire sur le Sahara Occidental

◆ *Créé en mars 1998, présidé par Mr Daniel Paul, Député de Seine-Maritime.*

● *Le groupe d'étude reçoit en avril dernier le Représentant du Front Polisario. (quelques extraits de son intervention)*

Le référendum est inévitablement une aventure risquée, en raison de la grande capacité de manipulation de l'autre partie. Néanmoins, le Front Polisario a fait un choix conforme au droit international, à sa volonté de recherche d'une paix juste, à son sens des responsabilités à l'égard de son peuple, qui a

tant souffert d'une guerre qui lui a été imposée et a conduit une importante fraction de ce dernier à l'exil.

Quelle que soit l'issue du scrutin, le Front Polisario respectera le choix du Peuple Sahraoui, pour peu, bien entendu, que le scrutin se déroule dans la liberté, la régularité et la transparence.

● *Monsieur Daniel Paul Intervient aux questions d'actualité*

Mr Daniel Paul - Aujourd'hui en Afrique existe encore un peuple - le dernier sans doute - qui n'a toujours pas pu exercer son droit à l'autodétermination, le peuple Saharaoui. Depuis que l'Espagne s'est retirée de son ancienne colonie, en 1976, le Sahara Occidental est occupé par le Maroc et subit de fait une seconde colonisation.

En 1991, un premier cessez-le-feu a été accepté par les deux parties, Maroc et Front Polisario. Le référendum prévu pour 1992 n'a pourtant pas eu lieu.

En 1997, l'ONU a relancé le processus de paix, sous l'égide de James Baker, les accords signés à Houston en Septembre dernier prévoient un référendum d'autodétermination en Décembre 1998. L'identification des votants, opération capitale, est en cours. Mais dans un pays occupé par des dizaines de milliers de soldats marocains, la situation reste fragile. Le Parlement européen a confirmé par une résolution, le 10 Mars dernier, son soutien à un processus d'autodétermination se déroulant de façon libre et démocratique.

La France est membre du Conseil de sécurité de l'ONU. Plus que d'autres encore, en raison de ses liens avec cette partie de l'Afrique, elle se doit de prendre des initiatives pour garantir le bon déroulement du processus. Pourtant, notre pays semble en retrait par rapport aux positions prises par ses voisins.

Quelles initiatives entend prendre le Gouvernement français pour contribuer activement au succès du plan de l'ONU, à l'expression libre du peuple sahraoui, à la coopération en vue du développement du Sahara Occidental ?

Mr Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères -

Depuis 1981, la France a souscrit au principe d'un référendum sous l'égide des Nations Unies au Sahara Occidental. Elle a toujours fait preuve de neutralité et d'impartialité dans cette question délicate et elle a soutenu les efforts du secrétaire général de l'ONU pour organiser ce référendum. L'action de M. James Baker et les accords de Houston ont permis de relancer un processus de paix qui butait sur la question de l'identification des électeurs. Cela reste le point clé à résoudre en raison du cantonnement des forces marocaines et du problème des réfugiés à rapatrier.

Il y a environ 215 000 électeurs potentiels, dont 70.000 membres de tribus contestés. Environ 100.000 cas ont été clarifiés.

La position de la France reste de soutenir l'action du secrétaire général pour faire appliquer les accords signés.

La plate forme solidarité

avec le Peuple Sahraoui

Créée en 1993 à l'occasion d'un colloque "Enfants Sahraouis, quelles solidarités ?" tenu à Loon Plage, la plate forme rassemble villes amies et jumelées, associations de jeunesse, comités de soutien et ONG ^(*).

Elle coordonne l'accueil des enfants sahraouis chaque été, l'organisation de missions humanitaires, etc...

^(*) Villes : Argenteuil, Bouguenais, Cuges les Pins, Gonfreville l'Orcher, Le Mans, Les Ulis, Loon-Plage, Montluçon, Palaiseau, Rezé, Saint Nazaire, Villejuif, Vitry sur Seine. Associations : Francas, Eclaireurs, Guides de France, Vacances Voyages Loisirs (VVL), Fondation France-Libertés, UFF, Secours Populaire, Solidarité sans Frontières, AFASPA, ETM Toulouse, Association des Amis de la RASD, Association un Camion Citerne Le Havre, APAPS Palaiseau, Association d'amitié de Pont Audemer, CCFD, ERM.

♦ Création de la plate forme - Avril 1993 - Communiqué de presse

A l'appel de l'Association des Amis de la RASD, se sont réunis au siège national de la Confédération Jeunesse au Plein Air, des associations nationales, FRANCAS, JPA ... et des représentants des villes : Albi, Les Ulis, Le Havre, Gonfreville l'Orcher, Le Mans.

Ils ont décidé la création de "cette plate forme solidarité avec le Peuple Sahraoui" dont les objectifs sont les suivants :

1. La coordination des actions d'aide et de coopération avec le Peuple Sahraoui dont l'accueil des jeunes sahraouis qui viennent en France chaque été,
2. La promotion des échanges entre associations, collectivités de France et du Sahara Occidental,
3. L'attention constante au bon déroulement du processus de paix, défini par la résolution 690 du Conseil de Sécurité de l'ONU, ce qui implique que toutes les conditions et garanties soient réunies pour un référendum libre et régulier.

Le Comité de Vigilance

Le Comité ou collectif de vigilance créé en 1991 autour de la Fondation France Libertés et de sa présidente Madame Danielle MITTERRAND réunit une vingtaine d'associations ^(*) et se donne depuis cette date comme objectif de veiller à l'application du plan de paix au Sahara Occidental.

^(*) dont ACAT (Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), Association Française des Juristes Démocrates, AVRE (Association pour les Victimes de la Répression en Exil), CIMADE, Comité de Défense des Libertés en France et dans le monde, Commission Française Justice et Paix, France Libertés, LICRA (Ligue Contre le Racisme et l'Antisémitisme), LDH (Ligue des Droits de l'Homme), MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, Terre des Hommes France



♦ Les Francas, un engagement exemplaire

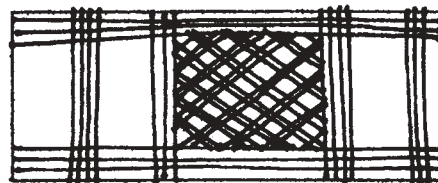
Depuis près de 15 ans, les Francas sont engagés auprès de l'Association des Amis de la République Arabe Démocratique, afin d'apporter leur contribution à l'accueil d'enfants durant l'été et à la formation des éducateurs chargés de les encadrer.

Cette implication des Francas est un acte de solidarité envers des enfants dont les parents ont fui le Sahara Occidental envahi par l'armée marocaine, qui subissent l'exil et qui vivent dans les camps de réfugiés sur des terres brûlantes à la frontière algérienne. Elle s'inscrit dans le souhait que le peuple sahraoui puisse exercer son droit à l'autodétermination.

La nomination de Kofi Annan à la tête de l'ONU et les accords de Houston en septembre 1997, permettent d'imaginer qu'un espoir est né pour qu'un référendum d'autodétermination soit définitivement organisé.

Les Francas, comme tous les citoyens attachés au respect du droit, à la liberté et à la démocratie, espèrent qu'ainsi les conditions de paix dans cette partie du monde seront réunies.

Ils sont conscients aussi que l'action de solidarité engagée devra se poursuivre. Ils continueront à accompagner les sollicitations des partenaires sahraouis, dans le domaine éducatif.



♦ "Réunion européenne pour un référendum libre et régulier au Sahara Occidental"

Genève 12 Novembre 1991 (Extraits)

"Les collectifs européens pour un référendum libre et régulier au Sahara Occidental se réunissent le 12 novembre à Genève sur l'invitation du Collectif français de vigilance présidé par Madame Danielle MITTERRAND, Présidente de la Fondation France-Libertés et de l'Association suisse de soutien à un référendum libre et régulier au Sahara Occidental (...)

Dès son adoption, le Plan de Paix, malgré ses imperfections, a été pour les membres de la réunion européenne pour un référendum libre et régulier au Sahara Occidental, le moyen par lequel une paix juste, fondée sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, pouvait être instaurée dans la région, dans la mesure où le référendum était réellement l'expression du peuple sahraoui.

Ainsi, dès leur création, les Associations pour un référendum libre et régulier au Sahara Occidental ont fixé leurs objectifs ; suivre de près toutes les activités déployées par les deux parties et par les forces de l'ONU (MNURSO) dont le mandat est de préparer et organiser le référendum. Elles se sont rendues rapidement compte que de nombreux obstacles étaient dressés par le Maroc sur la voie de la paix." (...)

◆ Lemseyed

Les 24 et 25 février 1998 ont eu lieu des manifestations populaires dans l'oasis de Lemseyed, au sud de l'oued Draa, à une soixantaine de km au sud de Tan-Tan, Maroc.

Les rassemblements auraient réunis plusieurs centaines de personnes, qui revendiquaient le droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale du peuple sahraoui, ainsi que la libération des prisonniers politiques sahraouis. Les manifestants, brandissant des drapeaux de la RASD, ont brûlé un drapeau marocain.

Suite à l'intervention brutale de la police une centaine de personnes ont été arrêtées.

Dès le 4 mars les familles des prisonniers ont manifesté devant la prison d'Inezgane près d'Agadir pour exiger la libération des leurs. Les gardiens de la prison ont tenté de disperser la foule. Finalement le directeur de la prison a accepté de discuter avec les familles, discussions qui ont abouti à la libération de 14 détenus.

Le 17 mars 20 personnes sont présentés au procureur d'Agadir sous les chefs d'accusation suivants: incendie d'établissements publics, incendie du drapeau marocain, incendie et destruction de photos du roi du Maroc, appartenance à des organisations illégales.

Le procès, 21 avril 1998

Les vingt personnes, arrêtées suite aux manifestations de Lemseyed, ont comparu devant la cour d'appel d'Agadir, placée sous haute protection policière. La défense a estimé que le procès-verbal d'interrogatoire n'était pas valable, l'interrogatoire s'étant déroulé en l'absence des avocats et les aveux ayant été obtenus au moyen de tortures et d'autres pressions.

Les sentences vont de 2 ans de prison ferme pour 8 détenus à 3 mois ferme plus 500 dirhams d'amende pour les 12 autres.

Une expression politique qui s'affirme

Après le jugement des dizaines de Sahraouis, rassemblés devant le tribunal, ont exprimé leur solidarité avec les accusés. Des mères et parents des accusés se sont aussi rendus à Rabat afin de demander la libération inconditionnelle de leurs fils.

Les 12 prisonniers sahraouis condamnés à trois mois de prison le 21 avril pour leur participation aux manifestations de Lemseyed sont sortis de la prison d'Inezgane. Avec les 150 personnes venues les accueillir, tous vêtus de façon traditionnelle sahraouie, ils ont organisé une marche de protestation exigeant le respect des droits humains au Sahara, la libération de tous les prisonniers politiques et

des disparus sahraouis, ainsi que l'organisation d'un référendum libre et juste.

◆ Contrôle, encadrement au Sahara occupé.

Les autorités marocaines ont renforcé les mesures de sécurité intérieure dans les zones occupées du Sahara Occidental. De nouveaux agents de sécurité ont été désignés comme chefs de district. Ces personnes proviennent du Maroc et remplacent les anciens responsables sahraouis. Elles ont été choisies parce qu'elles ont déjà travaillé dans les zones occupées, parlent hassaniya, entretiennent des relations personnelles avec la population. Des jeunes Marocains ont été recrutés pour former une nouvelle police secrète au Sahara Occidental occupé. Leur mission est de rapporter toute information et rumeur pouvant circuler entre Sahraouis. Leurs conditions de recrutement sont les mêmes que pour les chefs de district.

Manoeuvres d'intimidation

La découverte d'une grenade dans une rue d'El Ayoun par une Sahraouie a servi de prétexte aux autorités marocaines. Le 10 mars, maison par maison, ceux-ci ont été avertis de la présence de "groupes séparatistes criminels", qui ont l'intention d'enlever des enfants et de commettre des attentats terroristes.

Informations recueillies auprès de l'AFAPREDESA

◆ Amnesty International au Maroc

Visite d'une délégation d'Amnesty International au Maroc, dirigée par M. Pierre Sané, Secrétaire général, qui a rencontré les autorités marocaines. A cette occasion Amnesty International a remis au gouvernement marocain un memorandum sur les droits de l'homme au Maroc. Tout en saluant les progrès accomplis dans les années 1991 à 1994 avec la libération de "disparus" enfermés pendant plus de 18 ans dans des bagnes secrets, le rapport émet de sérieuses inquiétudes quant aux violations encore constatées. Sont cités en particulier les quelque 500 "disparus", en majorité sahraouis, arrêtés entre 1964 et 1987, la pratique habituelle de la torture et des mauvais traitements des détenus et l'impunité dont jouissent les forces de sécurité. L'organisation de défense des droits humains

relève aussi que les familles des quelques 40 disparus" décédés dans les bagnes de Agzd, Kaalat Mgouna et El Ayoun n'ont pas reçu de certificats de décès ni aucune compensation matérielle. Elle ajoute que les personnes libérées en 1991 n'ont pas été indemnisées et sont maintenues pratiquement en résidence surveillée, isolées du monde, sujettes à des intimidations, des arrestations arbitraires ou assassinées dans des circonstances suspectes.

◆ Une voix dans la prison

Je suis toujours à la prison centrale de Kénitra, rien de nouveau pour moi, quelquefois je souffre de quelques douleurs dans mon épaule gauche qui a été fracturée il y a 20 ans, sans être soigné et jusqu'à maintenant, aucun médecin n'a voulu faire quelque chose, au moins pour soulager mes douleurs. Je demande toujours mon transfert dans une autre prison plus proche de ma région, le Sahara, mais sans résultat. Je demande aussi la visite directe et pas à travers deux séries de barreaux et deux autres séries de grillage qui m'empêchent moi et mes visiteurs de bien profiter de la visite, et ce qui n'encourage pas du tout mes visiteurs à revenir me voir une prochaine fois et qui sont en plus de ça maltraités et touchés dans leur dignité et leur personnalité chaque fois qu'ils viennent me rendre visite et justement, il y a longtemps que personne ne m'a rendu visite et je suis sûr que plusieurs de mes cousins et amis sont prêts à supporter la fatigue du voyage mais ils ne peuvent pas supporter ce qu'ils subissent une fois arrivés devant ou dans la prison (imaginez tout simplement qu'il y a des amis qui ont traversé 1300 km sans pouvoir entrer pour me voir, sans savoir pourquoi !

En ce qui concerne l'inscription dans les listes d'identification pour la participation au référendum au Sahara, je suis pour le recensement de 1974 fait par les Espagnols comme préférence pour préciser ceux qui ont le droit d'être inscrit et j'ai bien peur que ce processus soit bloqué à cause du mal entendu entre les deux parties, ce qui n'est plus dans l'intérêt de personne et personnellement, je n'ai plus les forces pour résister encore devant cette situation qui devient de plus en plus insupportable.

Lettre de Mohamed Dadach



Nouvelles du Sahara (suite de la page 2)

27-29.04.98 - 5ème assemblée générale de l'AFAPREDESA

02-06.05.98 - Visite officielle du Président de la RASD aux Iles Canaries

10-15.05.98 - Visite du Président sahraoui en France

18.05.98 - Rapport intermédiaire du Secrétaire général S/1998/404

M. Annan signale que son représentant a rencontré le Haut Commissaire du HCR, le Secrétaire général du F. Polisario, le ministre de l'intérieur marocain ainsi que le ministre des affaires étrangères algérien. En ce qui concerne l'identification M. Annan note un nouveau ralentissement des opérations en avril. Le Maroc refuse toute solution qui n'autorise pas l'identification des 65.000 membres de ces groupes parrainés par le Maroc, alors que le Front Polisario a demandé que les 603 membres de ces groupements recensés en 1974 et vivant dans les camps et en Mauritanie soient identifiés. Moins de 50 000 personnes "non contestées" doivent encore être identifiées. Au sujet du rapatriement le rapport mentionne qu'une mission du HCR s'est rendue à Rabat pour régler la présence du HCR à El Ayoun occupée, une autre mission a rencontré les autorités algériennes et sahraouies pour régler les activités du HCR dans les campements. Un certain nombre de réfugiés ont été pré-enregistrés. Une rencontre de planification du rapatriement aura lieu fin mai entre HCR, MINURSO et PAM, et une rencontre de coordination du HCR avec les ONG début juin. Le

déploiement des unités de déminage est en cours et sera terminé à la mi-juin. Le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie n'ont pas encore signé l'accord sur le statut de ces forces, qui devait l'être avant le 30.4.98. En conclusion le Secrétaire général estime que l'identification des tribus non contestées va s'intensifier et sera terminée fin août (au lieu du 31 mai comme prévu dans le plan initial et au lieu du 31 juillet comme prévu dans son dernier rapport). Un centre sera ouvert à Marrakech le 25 mai. Le représentant spécial va continuer de discuter avec le Maroc et le Front Polisario pour trouver une solution au problème des trois groupes contestés jusqu'à fin juin. Si cette question n'est pas résolue, M. Annan proposera le réexamen du mandat de la MINURSO.

20.05.98 - 25ème anniversaire du Front Polisario

24.05.98 - Mouvement des Pays Non-alignés

Les Ministres des affaires étrangères du MPNA réitèrent leur soutien aux efforts entrepris par les Nations unies pour l'organisation et la supervision d'un référendum impartial, libre et juste, conformément au plan de règlement ONU-OUA, aux accords de Houston et aux diverses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies.

25.05.98 - Dans son message à l'occasion de la Journée de l'Afrique le Secrétaire général de l'OUA, Salim Ahmed Salim, a déclaré que l'organisation africaine se réjouit de la perspective d'un référendum libre et régulier au Sahara Occidental.

26.05.98 - Canada : Des membres du groupe Sahara Occidental de l'Association des juristes canadiens pour le respect des droits de la personne dans le monde (CLAIRH) ainsi que le Prof. Jarat Chopra,

ont exposé les récents développements au Sahara Occidental à des membres de la Commission parlementaire fédérale pour les affaires étrangères. Ils ont recommandé au gouvernement d'apporter une aide accrue aux initiatives multilatérales et aux parlementaires de jouer un rôle actif dans le soutien aux accords de Houston. Le CLAIRH a également rencontré le Secrétaire d'Etat canadien pour l'Amérique latine et l'Afrique, David Kilgour, pour lui demander de fournir une aide plus importante aux ONG qui oeuvrent pour la transparence et la régularité du processus de paix.

03.06.98 - Grande-Bretagne : Le Secrétaire d'état au Foreign Office Derek Fatchett, en réponse à des questions d'une députée travailliste à la Chambre des Communes, a déclaré qu'il regrettait le refus du Maroc de coopérer à l'identification d'électeurs potentiels figurant dans le recensement espagnol de 1974 qui sert de base à l'ONU pour dresser la liste des votants. Il a annoncé qu'il avait l'intention de rencontrer le leader du Polisario. La Grande-Bretagne ne prend le parti d'aucun belligérant, a-t-il ajouté, mais soutient les efforts des Nations unies pour organiser un référendum d'autodétermination honnête, libre et régulier. En guise d'illustration M. Fatchett a résumé l'ensemble des démarches diplomatiques britanniques entreprises dans ce sens.

03.06.98 - Visite du Président de la RASD à Londres

07-13.06.1998 - Visite de prisonniers marocains par le CICR (13.05.98)

08-10.06.98 - 34ème Sommet de l'OUA à Ouagadougou

ADHÉSION 98

*Renouvelez votre adhésion à l'Association
des Amis de la RASD*

Devenez un ami de la RASD

Nom : Prénom : Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Abonnement à Sahara Info : 60 F. - Adhésion : 60 F.
Cotisation de soutien : 140 F. Membre donateur : 440 F.

*Bulletin à découper et à retourner accompagné de vtre règlement
à l'ordre de l'Association des Amis de la RASD*

(CCP 19 303 94 K PARIS - BP 244 75227 PARIS CEDEX 05)

Bien libeller votre chèque en tenant compte de l'adhésion et de l'abonnement.

Sahara Info

Bulletin de l'AA.RASD
356 rue de Vaugirard
75015 Paris

Secrétaire Générale : R. Villemont
Directeur de la publication : F. Jacob
Responsable de rédaction :
R. Villemont

Comité de rédaction :

R. Villemont
P. Riché
G. Jacquemin
E. Muller
M. Hermange

Imprimé par nos soins
avril - juillet 1998

"Dépôt légal" nov. 1998 - N°102 "en cours"

Prix de l'abonnement : 60 F.

N° de Commission Paritaire en cours

Ancien N° de Commission Paritaire 58229